

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 039/2024**

*Séance du 16 octobre 2024*

**Date de la  
convocation : 11/10/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
11/10/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	9	

**Objet : Création d'un emploi permanent au grade de Rédacteur (DCE)**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'il convient de créer un emploi de Rédacteur suite à promotion interne, étant donné que l'agent exerce les fonctions de secrétaire général de mairie.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de REDACTEUR à temps non complet, à raison de 30/35° relevant de la catégorie B au service Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le tableau des emplois

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Trésorier
- au CDG 81 pour rédaction de l'arrêté de nomination adéquat

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN



L'Adjoint au Maire,  
Jean-Claude MAUREL